



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : ORLEANS-TOURS

Établissement : Université François-Rabelais de Tours

Demande n° S3LP120002517

Dénomination nationale : Activités culturelles et artistiques

Spécialité : La musique et l'enfant dans tous ses lieux de vie

Présentation de la spécialité

Cette formation, créée en 2006, est proposée en convention avec le monde professionnel en particulier avec l'association « Enfance et musique ». Elle est proposée à l'UFR d'Art et sciences humaines - centre de formation des musiciens intervenants (CFMI). Elle correspond à un approfondissement au terme d'une formation musicale de bon niveau permettant une intervention dans un contexte d'exercice de l'emploi particulier (scène, école, hôpital, crèche). Les métiers visés ne sont pas clairement identifiés ; il s'agit exclusivement d'une intervention de musiciens dans différents milieux. Les aspects professionnalisants sont mal structurés, ne respectant pas le cahier des charges de la licence professionnelle avec une confusion majeure entre le projet tutoré et le stage. Cette licence professionnelle est accessible à tout titulaire de L2 avec une sélection portant sur le niveau musical, le pré-requis étant d'être titulaire d'un diplôme de fin d'études de conservatoire de musique ou équivalent.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	12
Taux de réussite	92 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	50 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	70 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	73 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans)	100 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette licence professionnelle, placée sous la responsabilité d'un PRAG, également directeur du CFMI, trouve une place dans le paysage des formations artistiques mais ne respecte pas le cahier des charges de la licence professionnelle, et ne répond ni aux objectifs ni aux attentes de cette formation. Il est évoqué une articulation avec le diplôme de musicien intervenant, du ministère de la Culture sans valorisation de l'accès à cette licence professionnelle par la voie universitaire (pas ou peu d'étudiants de L2). La finalité de cette licence professionnelle pourrait être d'accéder à l'emploi de « musicien intervenant ». Les objectifs professionnels ne sont ni suffisamment précis ni argumentés. La politique des stages est très confuse et non valorisée. La contribution des professionnels s'élève à 73 % ; ce qui limite l'approche universitaire devant apporter une plus-value à cette formation, en relation avec la dimension recherche de l'université. Trop peu d'éléments permettent d'apprécier l'insertion professionnelle d'autant que le pré-requis lié à un diplôme non universitaire pourrait expliquer un recrutement dans ce secteur d'emploi. Un retour d'informations sur une seule année est insuffisant ; quatre diplômés sur onze ayant répondu à l'enquête d'insertion professionnelle.



- Points forts :
 - Des effectifs pour l'année 2009 exclusivement par mutualisation.
 - La qualité des partenaires professionnels.
- Points faibles :
 - Le non respect du cahier des charges des licences professionnelles.
 - La confusion entre le projet tutoré et le stage.
 - Le manque d'équilibre entre les enseignements universitaires et professionnels.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : C

Recommandations pour l'établissement

Il est indispensable pour l'établissement d'améliorer le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés en mettant en place un dispositif d'accompagnement des étudiants. L'établissement doit répondre aux exigences de la licence professionnelle, en particulier pour ce qui concerne le stage et le projet tutoré. Il est indispensable d'équilibrer les interventions des universitaires et des professionnels. La licence professionnelle devrait pouvoir appuyer une stratégie de prospective sur les réflexions menées par un conseil de perfectionnement actif. Ces réflexions seront utilisées pour mettre en place un outil de pilotage pertinent destiné à suivre le développement de cette formation.